

aura une chance de considération. Si le gouvernement des Etats-Unis est prêt à discuter le sujet dans un esprit amical, il trouvera celui du Canada désireux de le rencontrer dans cette voie sur la seule base possible, celle des avantages mutuels.

A propos de la révision du tarif, le ministre des finances n'a rien annoncé de nouveau, il n'a fait que confirmer les paroles de M. Laurier, disant que le tarif devait autant que possible rester un tarif de revenu et qu'il ne serait apporté aucun changement au tarif douanier dans la session d'été.

**Exposition Provinciale** L'incendie qui a ravagé les constructions du terrain de l'Exposition, n'empêchera pas l'exposition provinciale d'avoir lieu à la date annoncée, c'est-à-dire du 11 au 19 septembre. Nous en recevons l'avis officiel.

Ceux qui, parmi nos lecteurs, ont le dessein d'exposer sont priés de faire connaître leur participation avant le 31 août, date à laquelle les entrées seront fermées.

Le Palais de Cristal ne sera pas reconstruit tel qu'il était précédemment, il sera remplacé par trois travées de 160 pieds de long dont deux auront 40 pieds de large et la troisième 65 pieds. Des galeries couvertes donneront passage d'une travée à l'autre; en somme, il y aura plus d'espace pour les exposants que précédemment.

Cette construction sera élevée à 250 pied environ en avant de l'ancien palais de cristal et quelques-uns des anciens bâtiments épargnés par l'incendie auront un changement de destination.

Mais en ce qui concerne les exposants, il n'y aura rien de changé, le programme, le nombre et la valeur des prix restent les mêmes.

Nous ne pouvons que féliciter les directeurs de l'exposition d'avoir déployé dans les circonstances malheureuses qui les ont frappés autant d'énergie et d'initiative.

## LA MONNAIE MUTILEE

Depuis quelque temps déjà les pièces de monnaie percées ou mutilées avaient quelque peine à trouver un placement; aujourd'hui il est plus difficile encore et presque impossible de s'en débarrasser. Nous parlons des pièces canadiennes, en ce moment, que les banques refusent tout aussi bien que les maisons de commerce; ou mieux qui sont refusées par le commerce parce que les

banques ne les acceptent plus des marchands.

Il y a en circulation une énorme quantité de ces pièces et généralement ceux qui les détiennent ne sont pas ceux qui les ont mutilées. Voilà donc des gens bien innocents qui vont payer pour les coupables et subir une perte s'ils leur devient impossible de se servir de ces pièces pour effectuer leurs paiements.

Il nous semble que les banques n'auraient pas dû prendre une mesure aussi rigoureuse. Elles auraient dû s'entendre avec le gouvernement, donner un délai raisonnable pour le retrait de ces pièces qui auraient été reprises pour leur valeur au poids réel et les remettre à la Monnaie.

Si l'Etat met en circulation des pièces de monnaies qui ont une valeur quelconque, il ne s'en suit pas, parce que quelques gredins font métier d'enlever des parcelles de métal à toutes les pièces qui leur passent dans les mains, que ces pièces n'ont plus de valeur. Leur valeur n'a diminué que de la partie enlevée, l'Etat n'est pas responsable de cette partie, qu'il ne la paie pas mais qu'il rembourse ce qui reste, c'est son devoir.

Le commerce ne demande pas à recevoir ces pièces, mais il a été si mal partagé durant ces dernières années qu'il a fait flèche de tout bois et que plutôt que de mécontenter sa clientèle il a tout accepté, pièces trouées, limées, gravées, etc...

Maintenant que va-t-il faire de ces pièces si l'Etat n'en veut plus et que les banques le refusent? Il n'a pas même la ressource de les fondre pour en faire des pièces nouvelles puisque l'Etat a le monopole de la fabrication des monnaies. Va-t-il les porter à la Monnaie? On lui rachètera ses pièces au poids de l'argent pur qu'elles contiennent non pas au prorata de la valeur de la pièce monnayée, mais au taux de la valeur actuelle de l'argent en barre et il perdra entre 40 et 50 pour cent. Mais, dans ces conditions, ce serait une excellente opération pour l'Etat et celui-ci devrait voir d'un bon œil tous les mutilateurs de pièces de monnaie. Un ministre des finances dans l'embaras et qui voudrait faire une opération profitable au Trésor aurait beau jeu: rien ne serait plus simple que de faire percer des pièces à la journée, fermer les yeux sur leur circulation pendant quelque temps, puis quand toutes les pièces ou à peu près seraient mutilées, il n'y aurait plus qu'à refuser de les recevoir

dans les caisses publiques et le tour serait joué.

Evidemment, le commerce ne peut pas subir cette perte; le public ne le peut pas davantage; il y a donc quelque chose à faire, de façon que personne ne perde. Le meilleur moyen à notre avis c'est qu'un délai très court soit accordé pour la rentrée des pièces mutilées, qu'elles soient acceptées pour leur valeur au poids actuel diminuée des frais de la frappe nouvelle nécessitée par la démonitisation des pièces; nous croyons qu'ainsi tout le monde sera satisfait.

Nous demanderons, en terminant, qu'on pince quelques-uns de ces mutilateurs de monnaie et qu'on fasse quelques exemples en leur appliquant toutes les rigueurs de la loi, ce sera le vrai moyen d'obtenir la fin d'un pareil état de choses.

## INCURIE

A la séance spéciale qui a eu lieu mardi dernier, à l'Hôtel de Ville, la majorité des échevins a refusé de reconsidérer le vote qu'ils avaient donné, autorisant la Cie du Bell Telephone à placer ses fils sous terre. Cette séance est digne de remarques, car elle prouve au-delà de toute évidence, que nous avons manqué et que nous manquons toujours de véritables administrateurs à la tête de la municipalité.

La charte accordée à la Compagnie ci-dessus l'autorise à mettre ses fils sous terre à de certaines conditions. Il était évident qu'à un moment donné la Compagnie demanderait à exercer son droit, non pas sous la pression des plaintes du public dont elle n'a cure, mais dans son propre intérêt même. Les incendies, les tempêtes de neige, les ouragans, les orages, etc., l'obligent souvent à réparer ses lignes, les poteaux comme les fils se détériorent à l'air libre, toutes choses qui n'auront pas lieu quand les fils seront placés sous la voie.

Comme nous le disons plus haut, il était facile de prévoir que la compagnie se prévaudrait de son droit et c'est ce qu'elle a fait. Etait-on préparé pour ce moment-là? nullement. Les rues ont été remaniées depuis quelques années, les principales rues notamment. On les a creusées, on y a fait des travaux d'égout, de canalisation pour les eaux et le gaz et on les a pavées soit en asphalte, soit en bois, en un mot les rues ont été défaits et refaits de fond en comble. On a dépensé des sommes considérables, exagérées